

Assurance responsabilité excédentaire d'AIG



Tirez votre épingle du jeu dans un marché de l'assurance saturé et trouvez ce dont vous avez besoin grâce à ce guide détaillant les avantages d'AIG:

- Il vous en relation avec les leaders mondiaux dans le secteur des assurances responsabilité excédentaire
- Il met en évidence les principaux éléments de différenciation d'AIG
- Il présente des exemples d'avantages d'AIG pour les courtiers et les clients
- Il donne les raisons pour lesquelles nous sommes à la pointe du secteur en matière d'assurance responsabilité excédentaire



L'avantage AIG

Un partenaire stable en quête permanente de croissance

- AIG définit un appétit pour le risque clair en s'appuyant sur la solidité financière, des décennies d'expérience et la fiabilité dont elle fait preuve en tant que partenaire pour les clients et courtiers
- Un appétit étendu pour les principaux placements d'assurance umbrella, mais aussi d'assurance excédentaire moyenne et élevée
- Harmonise parfaitement la couverture avec d'autres secteurs d'activités, offrant ainsi aux clients et aux courtiers une approche holistique de la gestion des risques liés à la responsabilité

L'ATOUT AIG

La solidité financière, un appétit étendu et la fiabilité sont les ingrédients essentiels d'une croissance durable et de solutions globales axées sur les clients

Créativité, collaboration et prévoyance

- Offre une approche de travail d'équipe et une prévoyance technique permettant de personnaliser des solutions parfaitement intégrées et stables qui s'harmonisent avec les plateformes d'assurance responsabilité excédentaire canadiennes et étrangères
- Exploite les données et les renseignements relatifs aux réclamations afin d'aider les clients à prendre des décisions éclairées concernant la gestion des risques actuels et émergents
- Met à disposition des experts en risque internes qui travaillent en étroite collaboration avec les clients pour déterminer les stratégies d'atténuation des risques propres à l'industrie et élaborer des plans d'action pour la réduction de ces risques

L'ATOUT AIG

Collabore avec les clients et les courtiers pour mettre en place des programmes de couverture durables fondés sur les renseignements de l'industrie et les données en réclamation en vue d'une atténuation des risques.

Expertise variée en matière de réclamations

- Fait appel aux experts en sévérité des réclamations d'assurance excédentaire et à des stratégies de gestion des litiges innovantes, notamment les procès fictifs ou le jury simulé pour obtenir les meilleurs résultats possible pour les clients.
- Donne accès à des avocats de la défense d'élite, à des tarifs négociés, qui assurent une assistance juridique dans tout le pays afin d'aider à la mise en œuvre de solutions qui reflètent les nuances et réglementations locales

L'ATOUT AIG

La collaboration et le savoir-faire permettent d'obtenir pour les clients des résultats favorables en matière de réclamation.

Pionnier stable de l'industrie

Appétit étendu

Des solutions adaptées aux clients

Assurance responsabilité excédentaire d'AIG

Pourquoi AIG

Appétit pour la croissance

PROBLÈME: La filiale d'un client était cédée à une société financière privée. En raison d'exigences contractuelles, le client devait obtenir des assurances excédentaires de 200 millions de dollars en moins de deux semaines.

SOLUTION: AIG a rapidement effectué une analyse des risques et grâce à ses solutions globales, elle a pu fournir des assurances excédentaires moyennes et élevées pour répondre aux besoins contractuels du client.

AVANTAGE: Grâce à son appétit pour le risque clairement défini, ses grandes capacités et son expertise en matière de souscription, AIG a pu accélérer le processus et aider le client à respecter les délais.

L'ATOUT AIG

Notre quête permanente de croissance nous a permis de mettre en place une solution personnalisée pour une nouvelle entreprise.

Des solutions créatives

PROBLÈME: Un fabricant mondial de produits technologiques cherchait à maintenir son assurance umbrella afin de répondre à ses besoins de couverture locale dans les pays où il fait affaire.

SOLUTION: La responsabilité excédentaire d'AIG a fourni une solution qui s'appuie sur les placements locaux et qui complète l'assurance excédentaire à l'étranger d'AIG pour proposer une solution umbrella internationale.

AVANTAGE: Le client a pu respecter ses exigences de couverture locales tout en maintenant un programme global harmonieux.

L'ATOUT AIG

L'approche globale et le travail d'équipe d'AIG ont permis d'assurer une conformité globale.

Expertise en matière de réclamations

PROBLÈME: Un codéfendeur a refusé de s'acquitter de ses obligations à l'endroit de notre client qui consistaient à lui fournir une couverture d'assurance complémentaire conformément au contrat.

SOLUTION: Nos professionnels des réclamations ont évalué l'exposition du client et ont défini une stratégie pour défendre l'assuré au besoin, tout en cherchant à résoudre le problème de couverture pour le compte du client.

AVANTAGE: Le client avait la certitude que sa police d'assurance répondrait à ses besoins et les experts en réclamations d'AIG ont réussi à négocier un règlement avec le codéfendeur et le client s'est retrouvé sans exposition.

L'ATOUT AIG

Grâce aux conseils et à l'assistance d'AIG en matière de réclamations, le client a pu poursuivre ses activités en toute sérénité.

Qu'est-ce que la responsabilité excédentaire d'AIG?

- Des solutions d'assurance excédentaire admises et non admises.
- Un appétit étendu et un état d'esprit axé sur la croissance pour les placements d'assurance umbrella, excédentaire moyenne et élevée pour un grand nombre de comptes.
- Une intégration parfaite avec les plateformes nationales et internationales d'AIG, y compris la coordination des polices locales et de la conformité grâce à AIG Passport, ce qui permet d'étendre les limites de votre police d'assurance locale admise dans le monde entier.
- Des solutions créatives pour faire face à des risques complexes ainsi que des formules et des stratégies pour soutenir les comptes des moyennes et grandes entreprises.
- Jusqu'à 50 millions de dollars de capacité totale disponible sur la base d'un compte individuel, sous réserve de la souscription d'un compte individuel.

Pour en savoir plus:

www.aig.ca/fr/entreprises/produits/responsabilite-civile/responsabilite-excedentaire

Les scénarii décrits ici ne sont donnés qu'à titre d'exemples. La couverture dépend des faits réels de chaque cas et des conditions générales et exclusions de chaque police individuelle. Toute personne intéressée par le(s) produit(s) ci-dessus doit demander une copie du formulaire normal de la police pour une description de l'étendue et des limites de la couverture.

American International Group, Inc. (AIG) est un organisme d'assurance mondial de premier rang. Les sociétés membres d'AIG fournissent une large gamme d'assurances dommages, d'assurances vie, de solutions de retraite et d'autres services financiers à des clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et des services qui aident les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer les risques et à assurer la sécurité de leur retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont cotées à la Bourse de New York.

Des informations supplémentaires sur AIG sont disponibles sur www.aig.com | YouTube : www.youtube.com/aig | Twitter : @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig. Ces références contenant des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre de commodité, et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incorporées par référence dans le présent document.

AIG est le nom commercial des activités mondiales d'assurance dommages, vie et retraite, et d'assurance générale d'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur agréé des produits d'assurance commerciale et de personnes d'AIG au Canada. La couverture pourrait ne pas être offerte dans toutes les provinces et tous les territoires et est sujette au libellé réel de la police. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des tiers indépendants. Le logo AIG et AIG sont des marques de commerce d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à l'adresse www.aig.ca.